

Quelques dollars peuvent sauver des vies **Munissez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone!**

Rouyn-Noranda, le 16 janvier 2018 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue rappelle que chaque année, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs intoxications et ce nombre connaît une hausse durant l'hiver, particulièrement durant les périodes de froid intense. Voici un rappel des risques associés au monoxyde de carbone (CO) et les consignes de sécurité pour prévenir les intoxications.

On ne peut se fier à nos sens pour détecter la présence de CO

Dans la plupart des cas, les appareils de chauffage pendant la saison froide sont en cause. Le fonctionnement accru des systèmes de chauffage alimentés au bois, au mazout, au propane et au gaz naturel ainsi que la présence plus importante d'endroits clos comme les abris pour les véhicules sont les principales causes de ces incidents. Il est donc important d'être vigilant en ce qui concerne les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les chalets et abris extérieurs (ex. : yourtes, tentes, chapiteaux), d'autant plus qu'il s'agit d'un gaz toxique insidieux, qui ne se voit pas, ne se sent pas et qui n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires.

Les symptômes associés à une intoxication au monoxyde de carbone :

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone varient en fonction de la durée de l'exposition, la concentration du gaz, ainsi que l'âge et l'état de santé de la personne. Les principaux symptômes sont les maux de tête, nausées et vomissements, étourdissements, somnolence ou perte de conscience, et peuvent survenir en quelques minutes suivant l'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves, parfois irréversibles et peuvent même provoquer la mort.

Considérant que la plupart des intoxications au monoxyde de carbone peuvent facilement être évitées, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue invite la population à se renseigner davantage sur le sujet et à consulter le Portail santé mieux-être du gouvernement du Québec, à l'adresse : www.sante.gouv.qc.ca.

Les moyens de prévention :

- L'entretien régulier et l'inspection périodique des appareils à combustion par une personne qualifiée (fournaises, poêles, foyers, cheminées) sont essentiels.
- Leur usage sécuritaire : l'observation des règles d'utilisation et de sécurité propres à chaque appareil et la ventilation adéquate au moment de les faire fonctionner sont primordiales. Il ne faut jamais obstruer les entrées et les sorties d'air de vos appareils.

- De façon générale, aucun véhicule, appareil ou outil fonctionnant au combustible ne doit être utilisé dans un espace ou un endroit clos, même la porte ouverte. Durant l'hiver, il faut bien dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule avant de le démarrer. Il ne faut pas faire fonctionner un véhicule dans un garage ou dans un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte.
- L'utilisation d'un ou plusieurs avertisseurs de monoxyde de carbone (**à ne pas confondre avec un détecteur de fumée**) est fortement recommandée lorsqu'une source potentielle de monoxyde de carbone est présente. C'est le seul moyen efficace pour détecter la présence de ce gaz toxique inodore et incolore dans l'environnement immédiat. Il est possible de s'en procurer dans la plupart des quincailleries et magasins à grande surface de la région et coûtent entre 25 \$ et 70 \$.

Si l'alarme de votre avertisseur de CO se déclenche, quittez immédiatement les lieux! Appelez ensuite le 911 et ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert, par exemple, d'un pompier.

- 30 -

Source : *Krystina Sawyer*
Direction des ressources humaines, des
communications et des affaires juridiques

Pour entrevue : *Renée Labonne*
Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires
juridiques
819 825-5858, poste 2509